



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE
LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2016-197

PUBLIÉ LE 12 DÉCEMBRE 2016

Sommaire

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2016-12-12-001 - Arrêté relatif à l'établissement définitif de la liste des organisations admises à prendre part à l'élection au sein du collège régional des propriétaires forestiers (4 pages)

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2016-12-12-001

Arrêté relatif à l'établissement définitif de la liste des organisations admises à prendre part à l'élection au sein du collège régional des propriétaires forestiers

**DIRECTION REGIONALE DE
L'ALIMENTATION DE
L'AGRICULTURE ET DE LA FORET**
Service régional de la forêt et du bois

ARRÊTÉ

**relatif à l'établissement définitif de la liste des organisations admises à prendre part à
l'élection au sein du collège régional des propriétaires forestiers**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PRÉFET DU LOIRET**

**Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Nacer MEDDAH préfet de la région Centre-Val de Loire,

Vu l'arrêté ministériel du 22 août 2014 nommant M. Jean-Roch GAILLET, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Centre Val-de-Loire à compter du 22 septembre 2014,

Vu l'arrêté du 1er janvier 2016 portant délégation de signature à M. Jean-Roch GAILLET,

Vu les articles L321-7 à L321-12 et D321-42 à R321-76 du code forestier,

Vu le décret n°2016-472 du 14 avril 2016 relatif aux élections des conseillers des centres régionaux de la propriété forestière,

Vu l'ordonnance n°2016-353 du 25 mars 2016 relative au maintien à titre transitoire des circonscriptions des centres régionaux de la propriété forestière,

Vu l'arrêté du 16 février 2016 fixant les dates des élections 2017 des conseillers des centres régionaux de la propriété forestière,

Vu l'arrêté du 19 mai 2016 fixant les modalités des élections 2017 des conseillers des centres régionaux de la propriété forestière,

Vu l'arrêté du 29 septembre 2016 portant organisation des élections des conseillers du centre régional de la propriété forestière Île-de-France — Centre Val de Loire,

Vu la transmission, avant le 1^{er} octobre 2016, par les organisations professionnelles désirant participer au scrutin, de leurs demandes d'inscription,

Vu l'arrêté du 12 octobre 2016 relatif à l'établissement de la liste des organisations admises à prendre part à l'élection au sein du collège régional des propriétaires forestiers, pris en application des dispositions de l'article R 321-63 du Code forestier,

Considérant l'absence de réclamations à l'encontre de l'établissement de la liste électorale des organisations professionnelles,

Considérant, dès lors, qu'il y a lieu, en application des dispositions de l'article R 321-65 du code précité, d'arrêter définitivement la liste électorale des organisations professionnelles admises à prendre part à l'élection au sein du collège régional des propriétaires forestiers, et ce, au plus tard le 15 décembre 2016,

ARRÊTE

Article 1 : La liste définitive des organisations admises à prendre part à l'élection au sein du collège régional des élections du CRPF Île-de-France – Centre Val de Loire est annexée au présent arrêté. Le nombre de voix par organisation est fixé d'après la formule mentionnée à l'article R321-64 du code forestier.

Article 2 : Le présent arrêté, ainsi que la liste qui y est annexée, seront affichés dès signature à la DRAAF ainsi qu'à la Préfecture de la région Centre-Val-de-Loire.

Article 3 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation, l'agriculture et la forêt, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 12 décembre 2016
Le Préfet de la région Centre-Val-de-Loire
Signé : Nacer MEDDAH

Arrêté n° 16.278 enregistré le 12 décembre 2016.

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé à M. le Préfet de la région Centre-Val de Loire et/ou d'un recours contentieux adressé au Tribunal administratif d'Orléans, dans le délai de 2 mois suivant la date de publication mentionnée à l'article 3 du présent arrêté.

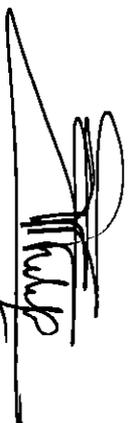
ANNEXE à l'arrêté relatif à l'établissement définitif de la liste des organisations du collège régional des propriétaires forestiers :
Liste des organisations admises et nombre de voix correspondant

Elections au C.R.P.F. d'Ile-de-France et du Centre - Val de Loire en 2017

Collège régional

Organisations professionnelles	Nombre d'adhérents et surface forestière		Nombre de voix - Art R.321-64 du code forestier (V = 1 + N/10 + S/1000)				
	Nbre adhérents 2015	surface en ha	N/10	S/1000	V	V arrondi	
Syndicat des Forestiers privés du Cher	623	49 744	1	62,30	49,74	113,04	113
Syndicat des Forestiers privés d'Eure et Loir	215	16 858	1	21,50	16,86	39,36	39
Syndicat des Forestiers privés de l'Indre	298	23 549	1	29,80	23,55	54,35	54
Syndicat des Forestiers privés de Touraine	428	39 053	1	42,80	39,05	82,85	83
Syndicat des Forestiers privés du Loir-et-Cher	575	50 320	1	57,50	50,32	108,82	109
Syndicat des Forestiers privés du Loirat	493	37 788	1	49,30	37,79	88,09	88
Syndicat des Forestiers privés de Seine-et-Marne	309	11 634	1	30,90	11,63	43,53	44
Syndicat des Forestiers privés d'Ile-de-France	304	11 864	1	30,40	11,86	43,26	43
Total	3 245	240 810	8	324,50	240,81	573,31	573

Orléans, le 08 décembre 2016


ROGER MEBLAN

Le Président du C.R.P.F. Centre-Val de Loire